

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01 juin 2015**

OBJET

**04 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA TAAF
(TREILLIERES ASSOCIATION AGENTS FESTIFS)**

N° 2015-06-04

NOMENCLATURE : 7/5/5

L'an deux mille quinze, le premier juin à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-deux mai 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 3

Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Aurora ROOKE donne pouvoir à Lionel BROSSAULT
Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....26
ayant un pouvoir...3
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

La TAAF a pour vocation de proposer des prestations diverses aux agents de la collectivité.

Son objet social est ainsi défini :

- Favoriser la cohésion et la communication entre les agents de la ville à travers des activités, des animations et des sorties ;
- Susciter et soutenir toutes initiatives culturelles et sportives, tendant au développement moral, intellectuel ou physique du personnel ;
- Permettre aux agents et à leur famille d'accéder à des activités culturelles, sportives et de loisirs à tarifs préférentiels ;
- Organiser une manifestation de Noël à destination de tous les agents.

Deux niveaux de prestations existent :

- 1) Des prestations réservées aux adhérents uniquement (soirées ou activités thématiques, billetterie diverse). Un bulletin d'adhésion avec une inscription annuelle de 5 € est demandé au préalable.
- 2) Des prestations ouvertes à tous les agents sans condition préalable d'adhésion (barbecue du mois de juin, manifestation festive de Noël...)

Au vu de ces éléments, la commission « Ressources » réunie le 19 mai 2015 a rendu un avis favorable à la subvention telle que présentée à ce conseil.

Publié le 03/06/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150601-2015-06-01-DE04-
DE
Date de télétransmission : 03/06/2015
Date de réception préfecture : 03/06/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- D'ATTRIBUER une subvention municipale pour 2015 de 5 050 €.

Pour extrait conforme,

Le 01 juin 2015,

Le Maire,

Alain ROYER



Publié le 03/06/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150601-2015-06-01-DE04-
DE
Date de télétransmission : 03/06/2015
Date de réception préfecture : 03/06/2015